

**A.C.S**

Société par actions simplifiée au capital de 108 000 Euros

Siège social : ZAC DU TAILLIS – 10 Rue des Bosquets – 44840 LES SORINIERES

N° 397 779 638 – RCS NANTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS**

**DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 10 OCTOBRE 2025**

-----  
**PREMIERE DECISION – REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE**

L'Associé unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Olivier MARTIN de ses fonctions de Président à effet de ce jour, décide de nommer en remplacement à compter de ce même jour, et pour une durée indéterminée :

- **La société M.A.M.B.A FORCE**  
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €  
Dont le siège social est 14 Le Génétais, Saint-André-Treize-Voies – 85260 MONTREVERD  
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 991 086 158

Monsieur Baptiste LEBAILLY, représentant la société M.A.M.B.A FORCE, déclare accepter les fonctions de Président qui lui sont confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

**DEUXIEME DECISION – REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENEAL DEMISSIONNAIRE**

L'Associé unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Hervé PONCELET de ses fonctions de Directeur Général à effet de ce jour, décide de nommer en remplacement à compter de ce même jour, et ce jusqu'au 31 décembre 2025 inclus :

- **Monsieur Olivier MARTIN**  
Né le 28 octobre 1964 à PETIT MARS (44)  
Demeurant [...]

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Olivier MARTIN, le Directeur Général assumera, sous sa responsabilité, la direction de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Toutefois à titre de règlement interne, et sans que ces limitations ne soient opposables aux tiers, Monsieur Olivier MARTIN, en sa qualité de Directeur Général ne pourra, sans avoir obtenu l'accord préalable du Président, prendre les décisions suivantes pour le compte de la Société :

- Effectuer des investissements, par voie d'acquisition ou par voie de crédit-bail ou de location,

- Souscrire, acquérir ou vendre des participations dans toute société existante ou à créer ;
- Acquérir, vendre ou échanger un immeuble ou un fonds de commerce
- L'adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société ;
- Prendre en location-gérance un fonds de commerce ;
- Prendre ou mettre en location de tous biens immobiliers ;
- Créer ou supprimer des succursales, agences ou établissements ;
- Conclure un contrat de bail commercial ;
- Contracter des emprunts sous quelque forme que ce soit (y compris les découverts bancaires) pour le compte de la Société ;
- Consentir tout crédit, caution, aval ou garantie, hypothèque ou nantissement ;
- Grever de droits réels les biens sociaux ;
- Conclure toute convention réglementée soumise aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce ;

Monsieur Olivier MARTIN, déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

---

**CINQUIEME DECISION - POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir partout où besoin sera, les formalités de publicité requises par la Loi.

---

**Pour extrait certifié conforme**

La société M.A.M.B.A FORCE,  
Présidente, représentée par  
Monsieur Baptiste LEBAILLY

Signé par :  
  
59489521229B419...